

PROCÈS VERBAL
Assemblée Générale
Lundi 30 avril 2018, 17h30
Auditoire César-Roux, CHUV

Présents

Comité	Arnaud Lyon, Mélissa Flück, Ysia Wambst, Dimitri Durr, François
AEML	Mo-Costabella, Adrien Waeber, Sélim Forster, Guillaume Barbey, Valentin Tamaro, Elisa Corne, Romain de Rivaz, Meltem Gönel, Geraldina Mottini
BMed1	Martijn Sassen, Soline Couty, Laurence Martineau, Jeremy Belet, Stéphane Rossinelli, Rafaël Hauser, Josué Arroyo, Titouan Langenberger, Burcery, Nina Sathasivan, Arnau Sandu
BMed2	Julia Beck, Marie Dutertre, Héloïse May, Nolan Grin, Henri Havel, Alice Schnurr, Victoire Turin-Huet, Célia Maillard, Francesco Cusato, Diana Huber, Margot Affolter, Odile Burdet, Nicol Ghisieri, Léa Guarino, Dan Becker, Shani Stockhammer, Caroline Demaurex, Noémie Roh, Elisa Galdini, Joanna Grossrieder, Julie Möckli, Kristina Kovalevskaya, Vishnuga Kanagaratnam, Luca Tolsa, Marie-Pauline Frossard, Oriane Fankhauser, Laura Donnet, Stéphanie Gonvers, Kevin Sehtzbach, Morgane Frischherz, Nadia Cattaneo, Pamela Craillet, Valérien Tanner, Estelle Prongué, Kyllian Ruscio, Lara Pajic, Xavier Jaquenot, Alexandra Kunz, Melanie Rochat, Adrien Jayet, Julien Meyer, Clémence Jaquet, Caroline Hall, Nina Emery, Arnaud Meylan, Pauline Ducraux, Thibault Documenc, Yves Wintsch, Tanguy Borgeaud,

Ianis Dooruun, Gabriel Wambst, Matthieu Raccaud, Thomas Steinauer, Timothée Vesin, Matteo Ortolini, Zoltan Horber, Alexandre Waldmeyer, Fanny Delessert, Claire Casavant, Sébastien Berua, Marie Dufour, Virginie Dufresne Pellerin, Morgane Zimmerli, Marija Rasic, Camille de Schoulepnikoff, Tiphaine Charmillot, Christiane Marques, Romaine Vigne, Blanche Raimon, Cindy Vera-Solis, Eram Stockhammer, Lyuu Wijkström, Tanguy Métrailler, François Panosetti, Sofia Fernandes, Maria Grazia Mansour, Elio Torrigiani, Stéphane de Martirolk, Tiphaine Barbé, Robin Van der Linden, Matthieu Abhet, Sara Tadlaoni, Clara Fleischer, Lisa Sorrentino, Damien Ruggli, Ruben Martinez, Juliette Vurlod, Valentine Schneeveli, Margaux Achtari, Tanguy Espejo, Dominik Banto Eckert, Alex Coukos, Nicolas Van Herle, Céline Varrin, Rachel Cottier, Clara Gil, Lara Cotting, Nuno Cabral Ferreira, Marco Zizza, Christophe Guillet, Justine Hiroz, Ana de Palma, Céline Ghidani, Anastasia Amblas, Jenny Lam, Léa Goffinet, Juliane Messer, Larina Hermano, Morgana Caputo, Juliane Pannatier, Marie-Louise Goertier, Flora Gobes, Laurie-Anne De Pauw, Grégory Van Bignoot, Loïc Quagliara, Lucie Willemin, Valentin Baechtold, Martin Delaloye, Philéon Montewenti, Rachel Ingold, Alan Dussex, Justine Epiney, Hélène Salvadé, Mathilde Vuillemier, Iannis Steiner, Arnaud Chapuis, Paolo Francioli, Salomé Lachat, François Andrey, Albane Revaz, Oliver Krajewski, Nina Muhaxheri, Youri Monnier, Victor Viccaro Prieto, Bill Dogan, Jérémie Moulin

BMed3

Joachim Zahnd, Livio Rama, Marianne Laffely, Fanny Theytaz, Ludivine Ketterer, Ludovic Baudraz, Floriane Maillard, Nicola Keller, Anouk Routaz, Théo Sartoretti, Jonathan Wasser, Claire Perriard, Romain Dépraz, Mathieu Paschoud, Adrien Abrecht, Azad Durussel, Aurélien Rovero, Esteban Liand, Guillaume

Thévoz, Lisa Pontiggia, Julia Baldwin, Céline Dusapin, Laura Didisheim, Jonas Sangra, Camille Galletti, Julien Sandmeier, Morgan Toffel, Michel Meier, Nathalie Merkel, Ophélie Hoffmann, Athiththan Kanthasamy, Colin Vendrami, Anthony Pittet, Maxime Reichenbach, Abarna Baskaralingam, David Marguerat, Jeremy Padua, Valentine Verdand, Charlotte Laurens, Grégory Heiniger, Elodie Koller, Fiona Corbaz, Henri Perrin, Gautier Le Gavrian, Chloé Choffat, Ana-May Chevalley, Maëlle Mora-Monteros, Zoé Tavernier, Sophie Jolliet, Eloi Denys, Lara Cortellini, Léa Roulin, Giovanni Giuliano, Rama Sultan, Juan Sebastian Roggero, Sasha Ruttkowski, Sabrina Gehri

MMed1 Nathan Gross, Fabio Pinto do Conto, Virginie Belet, Cédric Fricker, Lucie Glaizot, Nadège Brechet, Damien Choffat

MMed2 Alban Sadiku

MMed3 Nihil

Invité.e.s Pierre-Alexandre Bart, Isabelle Décosterd

Ordre du jour :

- 1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 avril 2018**
- 2. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017**
- 3. Communications du Président**
- 4. Communications de l'École de médecine**
- 5. Communications de la Faculté de Biologie et de Médecine**
- 6. Retour sur la SMSC 2018 de Lausanne**
- 7. Propositions de modifications des statuts**
 - a. Motion/Prise de position Pharma free AEML**
 - b. Liberté d'initiation de projets durant la période estivale**
 - c. Élection des déléguées et représentantes aux commissions estudiantines**
- 8. Votation : Nouveau logo de l'AEML**
- 9. Comptes et budgets**
 - a. AEML, Barbiturick, ODP et CEF**
 - b. Enveloppe Budgétaire**
- 10. Bilan du comité de l'AEML 2017/2018**
- 11. Propositions individuelles et divers**
- 12. Elections des représentantes des étudiantes**
 - a. Membres de la CEF (mandat 2018 - 2019)**
 - b. Déléguées à la ComSkills (mandat 2018 - 2019)**
 - c. Déléguées FAE (mandat 2018 - 2019)**
 - d. Proposition à la FAE d'un.e représentant.e à la commission de l'enseignement de l'UNIL (mandat 2018 - 2019)**
 - e. Déléguées swimsa (mandat 2018 - 2019)**
 - f. Membres de la Commission genre et médecine (mandat 2018-2019)**
 - g. Membres du Conseil de Faculté (mandat 2018 - 2020)**
 - h. Représentante à la Commission des prix de la FBM (mandat 2018 - 2020)**

- i. Représentante à la Commission des sciences humaines de la FBM
(mandat 2018 - 2020)**
- j. Représentante à la Commission de la recherche de la FBM
(mandat 2018 - 2020)**
- k. Représentante à la Commission des médecines complémentaires
de la FBM (mandat 2018 – 2020)**

13. Élection du comité de l'AEML 2018 - 2019

1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 avril 2018

L'Assemblée débute à 17h55.

Votation :

Acceptez-vous l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 avril 2018 ?

- Oui – 87%
- Non – 4%
- Abstention – 9%

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 avril 2018 est accepté.

2. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017

Votation :

Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017 ?

- Oui – 97%
- Non – 2%
- Abstention – 1%

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017 est accepté.

3. Communications du Président

Arnaud Lyon remercie toutes les étudiantes pour leur présence et tout particulièrement Pre Décosterd et Pr. Bart.

Point sur l'accréditation de l'École de médecine :

- Les facultés de médecine en Suisse doivent être accréditées tous les 7 ans pour avoir le droit de discerner les diplômes.
- Processus d'auto-évaluation : groupes de travail également composés d'étudiantes et un groupe d'experts qui interroge les participants à l'enseignement et les étudiants.
- Conclusion : différents changements doivent être opérés dans les années qui suivent (stress des étudiantes élevé, certains points concernant l'enseignement).

4. Communications de l'École de médecine

Pr. Bart prend la parole. Il souhaite parler de 2 points.

Au sujet de l'accréditation :

- L'obtention de l'accréditation est obligatoire. Cette accréditation a évolué avec les années et est passée d'un processus rébarbatif à un processus constructif.
- Beaucoup d'enseignants et d'élèves ont participé ; grand engagement de leur part. Un rapport d'auto-évaluation a été rendu.
- Visite des experts a eu lieu la semaine précédente ; ont rendu un feedback. L'École de médecine a été déçue de ce retour, car les experts ne se sont concentrés que sur des aspects monolithiques. L'École de médecine s'était déjà concentrée sur le changement de la B1 sans attendre ce processus. Cela a permis de réfléchir sur le curriculum et la méthodologie de l'enseignement, ainsi que sur le profil et les objectifs de l'enseignement.
- L'École de médecine attend désormais un retour définitif. Elle en fera un retour aux étudiantes.

Réformes concernant la B1 :

- Grand nombre d'étudiantes : chiffre symbolique en 2016 (747 pour un

auditoire de 500-600 personnes).

- L'École de médecine cherche des solutions pour pallier à ce manque de place. Elle aurait souhaité avoir une salle de décharge lorsque l'Amphimax est plein, mais il n'y a malheureusement pas de salle libre (une salle à l'EPFL aurait été envisageable, mais il y a un problème de transmission).
- L'alternative trouvée est l'enregistrement des cours. Cela n'est pas si simple et cela n'est pas un projet prioritaire pour l'Unil. Le rectorat a donné son accord pour une phase pilote. C'est un processus long et douloureux, il n'est pas sûr que cela perdure sur le long cours. La volée 2018-2019 aura les cours des modules B1.1 et B1.2 disponibles de manière différée sur moodle. Tous les enseignants du B1.1 ont accepté que l'on enregistre leurs cours, ce qui n'est pas le cas pour le B1.2. L'École de médecine va essayer des les convaincre, mais ils ont le droit à leur image.
- L'École de médecine continue à réfléchir à la pertinence des ces enregistrements voire à leur extension pour d'autres années s'ils sont bien reçus, mais ce n'est pas du tout ce qui est envisagé pour l'instant. Elle veut rester dans une modalité d'enseignement la plus vivante possible.
- Les enseignants mettent en avant une perte d'information.
- Pour l'École de médecine il n'y a pas beaucoup d'obstacles. Ils se sont inspirés de nombreuses autres facultés qui utilisent déjà ce système.
- Il y a une tendance à l'augmentation des demandes de recours ces dernières années, et beaucoup d'enseignants ont peur que cela augmente d'autant plus ce phénomène. Ils ne veulent pas que les enregistrements permettent un nouveau moyen de recours.
- Cela n'est pas perçu comme une démarche pédagogique par le Décanat.

5. Communications de la Faculté de biologie et de médecine

Pre Décosterd prend la parole. Elle confie que cette fin d'année académique fut difficile pour le Décanat. Elle remercie le comité de l'AEML pour son

investissement cette année. Cet investissement est important, car la Faculté a besoin de l'avis des étudiantes.

Elle arrive à la fin d'un premier mandat et a décidé de se représenter pour un mandat supplémentaire. L'entier de l'équipe du Décanat est réélu pour l'année prochaine.

Elle souhaite évoquer les points positifs de l'École de médecine. Cette année, elle a participé à un certain nombre des activités extra-universitaires des étudiantes. Le Plafond fut pour elle un moment de découverte très intéressant ; elle n'a pas envie d'en relouer un ! Le Bal de médecine lui a permis d'avoir des conversations très intéressantes avec les étudiantes, dans des lieux non-professionnels. Elle a ainsi pu recueillir des visions différentes, car habituellement seuls les avis négatifs remontent. Elle félicite le comité d'organisation des LMTA pour avoir remis sur pied cet événement, ce dont elle est ravie. Elle est également très contente qu'un lieu tel que le Barbiturick existe et elle espère qu'il perdurera encore longtemps.

Pre Décosterd confie être une Vice-Doyenne fatiguée par trois ans de décanat. Elle trouve ses ressources auprès des étudiants de médecine, de biologie et des sciences infirmières et auprès des doctorants, de façon à commencer un deuxième mandat moins inattendu et sur des structures solides qu'elle espère avoir mis en place durant ces trois années. Beaucoup de projets ont été développés afin que le Décanat soit plus au service des étudiantes. Le Décanat travaille énormément pour que les étudiantes aient un bon cursus. Il a ainsi été un peu écoeuré par l'accréditation. Le Décanat est également un canal pour les communications positives !

En ce qui concerne la BMed1, plusieurs changements vont être amorcés l'année prochaine. Le module B1.1, en ce qui concerne notamment la physique, va être changé grâce au départ à la retraite de certains enseignants, ce qui permet du renouvellement. Plusieurs membres du corps professoral travaillent sur ce point. Les modules des compétences cliniques et du travail de master sont également reconsidérés dans des groupes de travail. Ces rapports permettront d'amorcer les changements souhaités.

Pre Décosterd est convaincue que l'École de médecine a une gouvernance solide qui permet de baser le travail sur la confiance et d'aller de l'avant.

Elle a beaucoup de plaisir à côtoyer les étudiantes. Elle aurait aimé qu'il y ait une Présidente dans le comité de l'AEML. Elle encourage les femmes à s'investir afin qu'il y ait une plus grande visibilité des femmes. Arnaud Lyon la rejoint sur ce point : beaucoup de femmes postulent mais très peu pour le poste de Présidente ; il insiste sur le fait que l'AEML à la volonté que les femmes se présentent et osent se présenter à ce poste.

6. Retour sur la SMSC 2018 de Lausanne

La SMSC est un congrès d'étudiants en médecine qui a lieu deux fois par année. Arnaud Lyon félicite le comité d'organisation qui a fait un travail magnifique.

Fanny Jogna, Présidente de la SMSC Lausanne 2018, prend la parole. Cette convention s'est déroulée du 13 au 15 avril et a réuni des étudiants de la Suisse entières (6 universités participent). Elle proposait des conférences mêlées à des workshops, divers et variés, sur le thème de la pédiatrie. Les étudiants ont passé un très bon moment, agrémenté d'un beau temps.

L'accueil des étudiants a eu lieu au Barbiturick, le banquet du samedi soir avait comme thème « Harry Potter », et les étudiants ont pu tisser des liens entre conférences et workshops dans des châteaux gonflables.

Fanny Jogna remercie son comité pour tout le travail accompli : trouver des locaux, des sponsors, promouvoir l'événement, etc. Elle encourage les étudiants présents dans trois ans, lors de la prochaine SMSC à Lausanne, de s'impliquer dans ce comité.

Elle annonce que la prochaine SMSC aura lieu à Fribourg au mois d'octobre.

7. Propositions de modifications des statuts

a. Motion/prise de position Pharma free AEML

Tina Gerber commence par présenter le contexte dans lequel le projet est né. Qu'on soit médecin ou étudiante, les contacts avec l'industrie pharmaceutique sont nombreux. Cela peut prendre la forme d'un repas financé par l'industrie pharmaceutique, d'un congrès, de cadeaux, de présentation dans les auditoriums des étudiantes. Les investissements de l'industrie pharmaceutique sont composés aux 2/3 par du marketing. Tout cela a une influence sur les prescriptions médicales (par exemple : raccourcis de prise de décision), ce qui n'est pas forcément bénéfique pour les patients (augmentation des coûts, augmentation du nombre de prescriptions et diminution de la qualité). L'impact est sous-estimé chez les médecins assistants. Les étudiantes estiment ne pas être suffisamment formées et cela les rend vulnérables.

La santé est un droit humain fondamental et il faut pouvoir assurer la meilleure prise en charge possible. Il ne doit pas y avoir de conflits d'intérêts dans les études. Il faut développer une formation pour former des esprits critiques. Des études ont démontré que la promotion de la pharma engendre des coûts augmentés et qu'il est nécessaire de former les étudiants en santé.

En Europe et dans le monde, il y a énormément d'associations qui ont instauré des statuts similaires à ceux proposés ici. Les deux motions proposées (cf. **annexes 1 et 2**) concernent uniquement l'AEML et n'ont aucun impact sur les autres associations rattachées à l'AEML. De plus, cette année, l'AEML est déjà quasiment pharma-free. Le but n'est pas de mettre les étudiants dans une bulle, mais de réguler les contacts. La prise de position 1 est contraignante, la prise de position 2 n'est pas contraignante.

Modalités de vote : les changements des statuts sont acceptés à 2/3 de oui,

les votes blancs ne sont pas comptés.

Votation :

Acceptez-vous la motion de UAEM visant à modifier les statuts de l'AEML selon la proposition « Pharma Free AEML », telle que présentée à l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 77%
- Non – 14%
- Abstention – 9%

La motion de UAEM visant à modifier les statuts de l'AEML selon la proposition « Pharma Free AEML » est acceptée.

Votation :

Acceptez-vous la prise de position de l'AEML relative à l'initiative Pharma Free proposée par UAEM ?

- Oui – 81%
- Non – 12%
- Abstention – 6%

La prise de position de l'AEML relative à l'initiative Pharma Free proposée par UAEM est acceptée.

b. Liberté d'initiation de projets durant la période estivale

Après le constat des différents problèmes engendrés par le projet de la conférence Guevara, le comité souhaite proposer un changement des statuts (cf. **annexe 3**) afin d'en tirer une leçon. Un mandat de liberté d'action pendant la période de transition (entre les deux comités) permettra de pouvoir organiser des événements sans l'aval de l'AG. Ces événements ne devront pas pouvoir se faire à un autre moment et devront être en lien avec la médecine et les étudiantes. Un travail de financement devra être exécuté. Ces statuts permettront de retirer maximum 3'000.- du compte de dépôt pour de tels projets. Le comité AEML suivant devra organiser ses budgets

de sorte à réintroduire l'argent utilisé sur le compte de dépôt (max 3'000.-). Les deux comités devront accepter le projet. Une scrutatrice externe, élue durant l'AG de printemps précédente, devra veiller au respect des différentes conditions.

Votation :

Acceptez-vous la motion visant à modifier les statuts de l'AEML selon la proposition « Liberté d'initiation de projets durant la période estivale » telle que présentée à l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 92%
- Non – 3%
- Abstention – 5%

La motion visant à modifier les statuts de l'AEML selon la proposition « Liberté d'initiation de projets durant la période estivale » est acceptée.

c. Election des déléguées et représentantes aux commissions estudiantines

Les statuts actuels stipulent qu'il est uniquement possible délire les déléguées et représentantes des commissions estudiantines durant l'AG. Le problème est que cela prend énormément de temps. Le but de ce changement de statuts est de donner ce pouvoir également à l'AD. Dans un deuxième temps, l'AG accepte en bloc les décisions de l'AD. A ce moment-là, l'Assemblée peut ne pas être d'accord et d'autres personnes peuvent encore proposer leurs candidatures. La motion concernant cette modification des statuts se trouve en **annexe 4**.

Votation :

Acceptez-vous la motion visant à modifier, dans les statuts de l'AEML, les modalités d'élection des déléguées et représentantes aux commissions estudiantines telle que présentée à l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 86%
- Non – 6%
- Abstention – 8%

La motion visant à modifier, dans les statuts de l'AEML, les modalités d'élection des déléguées et représentantes aux commissions estudiantines est acceptée.

8. Votation : Nouveau logo de l'AEML

Arnaud Lyon remercie les auteurs des différents logos.

C'est finalement le logo proposé par Alexandre Waldmeyer (cf. **annexe 5**) qui est retenu à 71%. Nous le remercions pour ce nouveau logo !

9. Comptes et budget

a. AEML, Barbiturick, ODP, CEF

❖ Comptes de l'AEML 2017-18

Ysia Wambst présente les comptes de l'AEML 2017-18.

Problème majeur des comptes cette année : les rentrées d'argent du Barbit ont été beaucoup moins élevées que prévu (bénéfice inférieur de 5'000.-). Etant donné que le Barbit venait d'ouvrir, le recul n'était pas suffisant pour estimer le budget, qui a été réfléchi sur les premières soirées qui n'ont pas été représentatives du reste de l'année.

L'estimation du bénéfice du BDM s'élève à 3'000.-, ce qui est 2'000.- de

moins que prévu.

Les dépenses ayant également été moins élevées que ce qui avait été budgétisé, cela compense.

$\Delta \text{ Produits} - \Delta \text{ Charges [différence entre budget et réalité]} =$
 $(30'889,7 - 39'212) - (67'012 - 62'197,55) = -3'507,85.- \text{ CHF}$

Le budget prévoyait de faire descendre les comptes de l'AEML de 12'000.- car la faculté trouvait que l'AEML avait trop d'argent. Pour cela, trois nouveaux projets ont été soutenus par l'AEML. Toutefois, seulement 8'648,35.- ont en réalité été déboursés pour ces projets.

Bilan des comptes : $-3'507,85 - 8'648,35 = -12'156,20.- \text{ CHF}$

La différence entre le budget et le bilan est finalement une perte nette de **156,20.- CHF.**

Les détails de ces comptes sont en **annexe 6.**

Les comptes ont été vérifiés et acceptés par Matthieu Raccaud.

Votation :

Acceptez-vous le bilan des comptes de l'AEML pour l'année académique 2017-18, tel que présenté durant l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 92%
- Non – 6%
- Abstention – 2%

Le bilan des comptes de l'AEML pour l'année académique 2017-18 est accepté.

❖ Comptes du Barbiturick 2017-18

Fiona Corbaz présente les comptes du Barbiturick 2017-18.

Elle explique que l'argent des soirées est reversé au Barbiturick, à l'ASSIDE et à l'AEML.

Les événements midi Barbit étaient à perte. L'apéro était offert, la livraison

non comptée dans le prix et il était difficile d'estimer les quantités.

Produits – Charges = 22'593 – 21'550,35 = 1'042,30.- CHF = Bénéfice net

Les détails de ces comptes sont en **annexe 7**.

Les comptes ont été vérifiés et acceptés par Arnaud Meylan.

Votation :

Acceptez-vous le bilan des comptes du Barbiturick pour l'année académique 2017-18, tel que présenté durant l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 91%
- Non – 6%
- Abstention – 3%

Le bilan des comptes du Barbiturick pour l'année académique 2017-18 est accepté.

❖ Budget prévisionnel du Barbiturick jusqu'à la prochaine AG

Produits – Charges = 12'900 – 15'500 = -2'600,00.- CHF

Les détails de ce budget sont en **annexe 8**.

❖ Comptes de l'ODP

Elisa Corne présente les comptes de l'ODP 2017-18.

Une perte de 5'621.- est expliquée par les stéthoscopes qui ont été vendus à perte. Elle avait décidé de ne pas augmenter leur prix malgré une augmentation sur le marché (il n'y a plus de fournisseur en Suisse), car le compte de l'ODP pouvait compenser. Elle admet toutefois que cette décision était une erreur de sa part. Les années suivantes devront payer plus cher leurs stéthoscopes.

De plus, les cartes d'anatomie ont été mal vendues cette année car les Prs Riederer et Pujal ont créé leurs propres cartes.

Produits – Charges + stock supplémentaire =
27'100 – 35'575,56 + 2'854 = –5'621,56.- CHF = Perte nette

Les détails de ces comptes sont en **annexe 9**.

Bruno Mayor, qui est malheureusement malade, n'a pas pu vérifier les comptes de l'ODP. Il fait cela de manière très sérieuse et cela prend malheureusement du temps car les comptes n'ont pas été notifiés de manière très claire.

Votation :

Est-ce que l'Assemblée Générale accepte de voter sur les comptes non vérifiés de l'ODP ?

- Oui – 65%

L'Assemblée Générale accepte de voter sur les comptes non vérifiés de l'ODP.

Votation :

Acceptez-vous le bilan des comptes de l'ODP pour l'année académique 2017-18, tel que présenté durant l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 63%
- Non – 27%
- Abstention – 10%

Le bilan des comptes de l'ODP pour l'année académique 2017-18 est accepté.

❖ CEF

Geraldina Mottini prend la parole à propos des comptes de la CEF et informe que ce qui a coûté le plus cher était le salaire des médecins assistants présents durant les RESCOS.

b. Enveloppe budgétaire

L'enveloppe budgétaire a été presque entièrement dépensée pour le soutien des associations, également via le rallye dont chaque poste associatif a reçu des fonds. Tout a été réparti comme prévu dans les budgets. La charge du remboursement des postes du rallye a finalement été moins élevée que prévu. Les 20km n'ont presque rien coûté.

Les détails de la répartition de l'enveloppe budgétaire sont en **annexe 10**.

Votation :

Acceptez-vous la répartition de l'enveloppe budgétaire de la FBM pour l'année académique 2017-18, telle que présentée durant l'AG du 30.04.2018 ?

- Oui – 92%
- Non – 4%
- Abstention – 4%

La répartition de l'enveloppe budgétaire de la FBM pour l'année académique 2017-18 est acceptée.

10. Bilan du comité de l'AEML 2017-2018

Chaque membre du comité présente cette année qui était excitante enrichissante courte longue épuisante intéressante drôle scandaleuse satisfaisante éreintante insolite alcoolisée sérieuse exigeante inventive inattendue inédite fraîche intense.

11. Propositions individuelles et divers

Dimitri Durr souhaite connaître l'avis de l'Assemblée à propos d'un potentiel refresh BLS afin de pouvoir défendre ce projet à la prochaine CCE. Le BLS n'est valable que deux ans. Quand les hôpitaux nous engagent, il n'est plus valable. Le

but serait donc d'instaurer des refresh.

Il rappelle que cette connaissance est primordiale : une étudiante de 3^e année a dû réanimer quelqu'un durant les 20km de Lausanne.

L'Assemblée soutient la mise en place de refresh du BLS.

12. Elections des représentantes des étudiantes

a. Membres de la CEF (mandat 2018 - 2019)

Responsable du répertoire BMed1 : Zoltan Horber

Responsables résumés skills BMed2 : Guillaume Jordan, Alban Sadiku

Responsable RESCOS BMed2 : Vacant

Responsable répertoires skills BMed2/3 : Vacant

Responsable RESCOS BMed3 : Gabriele Brodo

Responsable RESCOS MMed2 : Vincent Frey

Responsable projet interpro : Bruno Mayor

Responsable projet « Meet the doctors » : Pierre-Yves Ryser

Les candidatures sont acceptées à 93%.

b. Déléguées à la ComSkills (mandat 2018 - 2019)

MMed1 : Guillaume Jordan

MMed2 : Pierre-Yves Ryser

MMed3 : Alban Sadiku

Les candidatures sont acceptées à 89%.

c. Déléguées FAE (mandat 2018 - 2019)

Alexander Coukos

Cédric Fricker

Les candidatures sont acceptées à 81%.

d. Proposition à la FAE d'un.e représentant.e à la Commission de l'enseignement de l'UNIL (mandat 2018 – 2019)

Vacant

e. Déléguées swimsa (mandat 2018 - 2019)

Céline Guidoni

Lara Pajic

Les candidatures sont acceptées à 80%.

f. Membres de la Commission genre et médecine (mandat 2018-2019)

Lucie Wuillemin, candidature acceptée à 64%

Nuno Cabral, candidature acceptée à 86%

g. Membres du Conseil de Faculté (mandat 2018 - 2020)

Raphaël Porret

Alexander Coukos

Bruno Mayor

Marie Dufour

Cédric Fricker

Les candidatures sont acceptées à 83%.

h. Représentante à la Commission des prix de la FBM (mandat 2018 – 2020)

Vacant

i. Représentante à la Commission des sciences humaines de la FBM (mandat 2018 – 2020)

Vacant

j. Représentante à la Commission de la recherche de la FBM (mandat 2018 - 2020)

Alexander Coukos, candidature acceptée à 75%

k. Représentante à la Commission des médecines complémentaires de la FBM (mandat 2018 - 2020)

Nadia Cattaneo, candidature acceptée à 91%

13. Elections du comité de l'AEML 2018-19

Rachel Ingold est élue au poste de **Secrétaire** avec 91% des voix.

Fanny Delessert est élue au poste de **Trésorière** avec 55% des voix.

Damien Ruggli est élu au poste de **Responsable relations estudiantines** avec 98% des voix.

Alexia Roux est élue au poste de **Responsable des relations facultaires** avec 51% des voix.

Dominik Banto est élu au poste de **Responsable des relations publiques** avec 85% des voix.

Tanguy Espejo est élu au poste de **Responsable des affaires socioculturelles** avec 54% des voix.

Alisson Charmey est élue au poste de **Responsable du Barbiturick** avec 51 % des voix.

Luca Tolsa est élu au poste de **Responsable du Bal de médecine** avec 73% des

voix.

Sofia Fernandes élue au poste de **Responsable de l'ODP** avec 92% des voix.

Romaine Vigne est élue au poste de **Webmistress** avec 52% des voix.

Margaux Achtari est élue au poste de **Responsable de swimsa-exchanges** avec 94% des voix.

Shani Stockhammer est élue au poste de **Responsable de la formation** avec 57% des voix.

Alexandre Waldmeyer est élu au poste de **Présidente** avec 55% des voix.

L'AG se termine à 23 :51.

Arnaud Lyon
Président

Mélissa Flück
Secrétaire

Annexes

Annexe 1 – Motion décisionnelle portant sur la modification des statuts de l'AEML proposée par UAEM

Art. 9 bis Sponsoring et partenariats

1 L'AEML refuse tout sponsoring, partenariat, cadeau ou autre avantage de la part d'entreprises pharmaceutiques, biotechnologiques ou d'équipement médical, notamment pour des événements, l'administration ou tout autre objet.

2 En cas de doute, le comité de l'AEML statue avant l'acceptation du sponsoring. Avant de prendre sa décision, il s'informe autant que nécessaire.

Par *avantage* on entend l'octroi d'un bénéfice destiné spécifiquement à l'AEML. Ne sont pas inclus dans cette définition, des prix de gros dont l'AEML pourrait bénéficier au même titre que toute autre personne.

Annexe 2 – Déclaration de politique de l'AEML à propos de la sensibilisation à la promotion pharmaceutique

- Formation
 - Sensibilisation à la promotion pharmaceutique Ex: manuel de l'OMS
 - formation à la lecture critique d'articles
- déclaration des conflits d'intérêt passés et présents par les professeurs et autres personnes ou organismes concernés
- régulation de la promotion pharmaceutique générale (uni, hôpitaux, etc.)
- soutien des projets organisant des événements sans le soutien des entreprises pharmaceutiques

Annexe 3 – Modification des statuts – Mandat de liberté d'action estivale

Art. 5.5.4 Tâches particulières

- Mandat de liberté d'action estivale : durant la période estivale de mai à septembre et au vu de la difficulté de convoquer une assemblée durant les grandes vacances, le comité AEML bénéficie d'une liberté d'action pour des activités et projets exceptionnels :
 - Qui sont en rapport avec la médecine ou la formation médicale.
 - Qui sont justifiés par un contexte particulier, ou/et qui ne peuvent, d'aucune manière, être organisés à un autre moment de l'année.
 - Qui sont prévu pour intéresser la majorité des étudiantes.
 - Pour lesquels d'autres sources de financement suffisantes n'ont pas été trouvées malgré une recherche de fonds.
- Budget : Un montant maximal de 3'000.- est disponible pour cela qui doit être prélevé du compte de dépôt. Le comité de l'AEML est alors tenu de budgétiser, en prospective, un bénéfice suffisant pour rendre la somme en question au compte de dépôt, à la fin de l'année académique qui suit la période estivale en question.
- Les projets ainsi que leur budget détaillé doivent être communiqués par mail à tous les membres de l'AEML, au plus tard deux semaines avant un événement. Les projets doivent être acceptés à la majorité des 2/3 des deux comités de l'AEML dont les mandats se chevauchent. Une scrutatrice externe aux deux comités, élu à l'AG de printemps, veille au respect des conditions ci-dessus.
- Si toutes les conditions sont respectées, l'utilisation de ce budget ne peut être refusée lors d'une prochaine AG.

Annexe 4 – Modifications des statuts de l’AEML – Modalités d’élection des déléguées et représentantes aux commissions estudiantines

Art. 5.2.1

SUPPRIMER

- L’AG : (...)

Elle élit les membres du Comité. les déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes.

Art. 5.3.3

AJOUT

L’AD a compétence de décision pour tous les sujets hormis ceux qui sont cités à l’art 5.2.1.

L’AD choisit, sur proposition du Groupe de soutien, les projets que l’AEML soutient financièrement, principalement grâce aux bénéficiaires du Bal de médecine. Ces projets doivent être en accord avec le Cahier des charges des dons de l’AEML. Les décisions d’attribution d’un soutien financier sont prises à la majorité absolue des votantes (i. e. voix pour, contres et blanches, sans compter les abstentions).

L’AD est compétente pour élire les déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes. Les résultats de cette élection devront toutefois être validés (validation en bloc possible) lors de l’AG. En cas d’opposition ou d’une candidature spontanée d’une étudiante, un tour électoral sera organisé afin de départager les candidates à ce poste.

Annexe 5 – Nouveau logo de l’AEML, proposition d’Alexandre Waldmeyer



Annexe 6 – Comptes de l’AEML 2017-18

CHARGES	Budgétisé	Réalité	Différence
Courrier, téléphone, faxe, site internet	350	350	0
Couverture de risque et assurances	800	800	0
Réunions (AD, AG, CCE)	AD : 2x100 = 200 AG : 2x200 = 400 CCE : 7x100 = 700 → 1300	1200	100
Dons de volées	BMed1 : 750 BMed2 : 500 BMed3 : 750 MMed1 : 500 MMed2 : 500 MMed3 : 2000 → 5000	5000	0
LMTA	2000	2300	-300
Planète Santé live (octobre 2018)	500	250	250
Soutien du Plafond	2000	2000	0
Sponsor du BDM	3000	3000	0
Groupe de soutien	14000	10000	4000
Soutien étudiants événements internationaux	1000	1000	0
Soutien aux événements socio-culturels	2260	671	1589
ADN (argent de volée BMed2 2016/2017)	500	500	0
Sortie de l’AEML	1300	1300	0
Week-end d’intégration BMed2	4202	4202	0
Divers	1000	237,05	762,95
Cotisation annuelle SWIMSA	0	2789	-2789
Enveloppe budgétaire	27800	26598,5	1201,5
TOTAL	67012	62197,55	4814,45

PRODUITS	Budgétisé	Réalité	Différence
Bal de la Rentrée	3310	3310	0
<u>Draw On Me</u>	4600	4507,6	-92,4
Soirée d'Halloween	300	380	80
Nuit des Blouses Blanches	7800	7689,5	-110,5
Bal de Noël	2500	1860	-640
Bal de Médecine	5000	3000	-2000
Soirée de printemps	3500	3188,2	-311,8
Week-end d'intégration BMed2	4202	4202	0
<u>Barbiturick</u>	8000	2752,4	-5247,6
TOTAL	39212	30889,7	-8322,3

NOUVEAUX PROJETS	Budgétisé	Réalité	Différence
Conférence d' <u>Aleida Guevara</u> (18 septembre 2017)	3000	3000	0
CEF (Commission Estudiantine de Formation)	5000	3648,35	1351,65
SMSC (avril 2018)	4000	2000	2000
TOTAL	12000	8648,35	3351,65

Annexe 7 – Comptes du Barbiturick 2017-18

Charges	Montant
Matériel	854,8
Midi Barbit	5358,8
Remboursement Associations	3321,35
Divers	156
Stock	11859,4
TOTAL	21550,35

Entrées	Montant
Soirées (19)	18432,7
Midi Barbit (13)	4160,3
TOTAL	22593

Annexe 8 – Budget prévisionnel du Barbiturick jusqu’à la prochaine AG

Dépenses	Montant
Stock (pour 10 soirées)	6200,00
Midi Barbit (pour 10 midis)	4000,00
Matériel	400,00
Remboursement <u>assoc</u> (pour 5 soirées)	2000,00
Divers imprévus	100,00
ASSIDE	1140
AEML	1710
Total pour 10 soirées + 10 midi Barbit	15500,00

Entrées	Montant
Chiffre d’affaire (pour 10 soirées)	9700.00
Chiffre d’affaire (pour 10 midis)	3200.00
Total pour 16 soirées	12900

Annexe 9 – Comptes de l'ODP 2017-18

	Montant
Entrées	27 100.-
Sorties	35 575.56.-
Etat du compte à la passation	17 500.-
Etat de la caisse à la passation	4 383.-
Etat actuel du compte	14 690. 21.-
Etat actuel de la caisse	441.65.-
Etat actuel de l'inventaire	23 810.-

Stock supplémentaire :

Produits	Montant
Cartes de chimie organique	1 737.-
Matériel de dissection	562.-
Poster de métabolisme	415.-
Marteaux réflexe	140.-
TOTAL :	2854.-

Annexe 10 – Répartition de l’enveloppe budgétaire 2017-18 de la FBM

REPARTITION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE LA FBM		Budgétisé	Réalité	Différence
RALLYE	Postes associatifs	4800	4800	0
	Postes non-associatifs qui reversent aux associations	3600	3600	0
	Remboursement des frais de chaque poste	1600	1319,1	280,9
EVENEMENTS DE LA VIE ESTUDIANTINE	LMTA	1500	1500	0
	Bal des Finalistes	500	500	0
	Plafond	2000	2000	0
	Apéro de Noël	3000	3000	0
	Bal de Médecine	3000	3000	0
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	METIS	2350	2350	0
	UAEM	100	100	0
	<u>Marrow</u>	700	700	0
	<u>Doctors & Death</u>	100	100	0
	<u>Teddy Bear Hospital</u>	550	550	0
	<u>Medstache</u>	500	500	0
	<u>Le Pensement</u>	450	450	0
	EROS	500	500	0
	AFG	600	600	0
	<u>MedSICS</u>	450	450	0
SPORT	20km de Lausanne	1500	579,4	921,6
TOTAL		27800	26019,1	1201,5

TOTAL REVERSÉ AUX ASSOCIATIONS	Budgétisé et reversé tel quel
METIS	3400.-
UAEM	1150.-
<u>Marrow</u>	1750.-
<u>Doctors & Death</u>	1150.-
<u>Teddy Bear Hospital</u>	1600.-
<u>Medstache</u>	1550.-
<u>Le Pensement</u>	1500.-
EROS	500.-
AFG	600.-
<u>MedSICS</u>	1500.-